



## **Alerte Vigilance, RenoïRH arrive...** ***Tous les corps sont concernés !!!***



**Force Ouvrière** attire votre attention sur les conséquences liées à la mise en place du nouvel outil de gestion RH intégré et interministériel RenoïRH qui remplacera à terme de nombreuses applications du ministère :

- **Rehucit** (gestion des carrières des personnels), dès juin 2019,
- **VisioM** (gestion des fiches de postes en lien avec le Répertoire Interministériel des Métiers de l'État (RIME), et les BOP de rattachement ),
- **Cottage** (gestion du temps de travail) pour l'administration centrale au début 2020 (la date d'intégration des logiciels de gestion du temps des services déconcentrés dans RenoïRH n'est pas encore précisée),
- **L'application Mobilité** dès juin 2019 pour les postes déjà "au fil de l'eau" (soit les A+ au minimum chefs de bureau) et 2020 pour tous les autres,
- En 2021, **les entretiens professionnels** seront informatisés et intégrés dans RenoïRH.

Attention, la dernière paye effectuée sur Rehucit sera celle de juin 2019, dès fin juillet la paye sera transmise à la trésorerie générale via RenoïRH. Le ministère a fait au préalable des tests-doublons. **Résultat : de nombreuses erreurs sont possibles !!**

***Conseils Force Ouvrière : Contrôlez bien tous vos éléments de paye de juillet (indice, grade, montant de primes, NBI, quotité de travail, adresse personnelle...) et remontez au plus vite toute erreur à votre gestionnaire de proximité. Vérifiez en comparant avec vos fiches de paye des mois précédents sur le site de l'Ensap (ensap.gouv.fr). Les OPA et les PNT sont également concernés.***

À partir de fin juin, vous devriez recevoir par l'administration par courriel un lien d'accès à votre dossier RenoïRH -self service-. Ce lien doit vous permettre de visualiser toutes les informations qui vous concernent, tant administratives que financières.

Vous pourrez modifier en ligne vos informations administratives (résidence, composition familiale, compte bancaire, ...). Mais attention, prévoyez un certain délai de traitement pour la validation des modifications. En effet, ces informations seront validées deux fois avant d'être appliquées, par le gestionnaire de proximité puis par le service de gestion. Nous vous invitons à envoyer en parallèle un message à votre SG, afin de l'informer des modifications apportées et qu'il mette ses données à jour.

Vous pourrez aussi visualiser votre fiche de poste ainsi que, concernant le RIFSEEP, le groupe de fonctions de l'IFSE attaché à votre poste et éditer des relevés de carrière que nous vous engageons aussi à vérifier.

***Conseils Force Ouvrière : si vous changez de compte bancaire, ne fermez pas l'ancien immédiatement ; cela pourrait entraîner un rejet sur un, voire deux mois de salaire. Contrôlez votre fiche de poste ainsi que votre groupe de fonctions, notamment, si vous êtes assujetti au RIFSEEP.***

À partir de début janvier 2020 en administration centrale, RenoIRH sera aussi le logiciel de gestion de votre temps de travail (dès juin pour les A+). À terme, ce dispositif se déclinera aussi dans l'ensemble des services déconcentrés.

***Conseils Force Ouvrière : Avant la mise en œuvre de la bascule RenoIRH, pensez à imprimer votre relevé de congés, de compteur horaire, CET...***

RenoIRH remplacera aussi l'application Mobilité. Les postes seront publiés via RenoIRH. Vous pourrez visualiser le poste -et sa catégorie indemnitaire- en ligne. Vous postulerez en ligne -votre service de départ et celui d'arrivée seront avertis-, et « avis » comme classement des candidatures se feront en ligne au fil de l'eau.

Dès à présent les services renseignent les fiches de postes format RenoIRH. Ces fiches de poste, nouveau format, sont très épurées, avec un formatage type des compétences, en homologie interministérielle.

***Commentaires Force Ouvrière : Plus de CAP pour la mobilité ! Plus de contrôle ! Plus de défense des agents ! Plus de priorités ministérielles ou statutaires ! Plus de transparence ! La candidature des agents sera acceptée ou refusée par un algorithme. Le service « recruteur » aura le choix indifféremment entre 3 possibilités de recrutement : ministériel, interministériel et contractuel. Il ne s'agira plus d'effectif ou d'ETP, mais tout simplement de masse salariale !***

N'attendez pas, faites remonter les anomalies le plus vite possible,

**Pour toute information complémentaire,  
contactez vos représentants Force Ouvrière.**